

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 20h00**

Le mardi 19 septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres excusés :

Claire RADZUWEIT procuration à Daniel GODINAT
Erika HELM-KUPPEK procuration à Dominique RUEFF
Céline MIEHE procuration à Anne DABRY

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 15 septembre 2023.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023
3. Attribution d'une subvention – Challenge vélo
4. Attribution de subvention aux associations communales
5. Décision modificative n°2 – Exercice 2023 – Budget Principal
6. Décision modificative n°3 – Exercice 2023 – Budget Principal
7. Décision modificative n°4 – Exercice 2023 – Budget Principal
8. Décision modificative n°5 – Exercice 2023 – Budget Principal
9. Approbation de la convention tripartite de financement de l'accompagnement des enfants durant le transport scolaire
10. Cession d'une parcelle – Rue de la Hardt
11. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024 – 2027 du centre de gestion du Haut-Rhin
12. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif
13. Demande d'intervention de l'ergonome du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin
14. Rapport d'activité Territoire d'Energie
15. Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile
16. Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales
17. Renouvellement des baux de Chasse – Fixation des limites
18. Acte de mainlevée du droit à la résolution
19. Délégation de signature : information
20. Informations communiquées par les Adjoints
21. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 20 juin 2023.

POINT N° 3
Attribution d'une subvention - Challenge vélo

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que l'école avait organisé une opération « A l'école à vélo » du 19 au 23 juin 2023.

Cette opération ludique et motivante avait pour but d'encourager l'usage du vélo et de la marche pour se rendre à l'école.

La commune a souhaité s'associer à cette démarche par le versement d'une subvention pour chaque élève scolarisé à l'école de Bantzenheim. Pour chaque jour où un élève s'est rendu à pied, à vélo ou en trottinette, depuis son domicile jusqu'à l'école, la commune souhaite verser 1 euro à l'association « la NICHEE DES SOURIRES », soit un montant de 362 euros.

Mme Linda MANA pense qu'il est important de féliciter les enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le versement d'une subvention d'un montant de 362 euros à l'association « LA NICHEE DES SOURIRES ».**

POINT N° 4
Attribution de subvention aux associations communales

M. Frédéric BRENDER, adjoint au Maire, informe que les associations communales sont subventionnables de la façon suivante :

Achat de matériels d'équipement

Pour les associations ayant ou non une ou plusieurs sections jeunes, le subventionnement de matériel et équipement se poursuit sur demande préalable et appréciation du Conseil Municipal.

En outre, la commune est susceptible de participer au financement d'une formation (stage, colloque...) si cette dernière est susceptible de favoriser la vie de l'association et plus particulièrement son encadrement. Cette aide sera soumise au préalable à l'accord du conseil municipal.

Cependant, pour les formations avec obtention d'un diplôme reconnu, une convention avec engagement de la poursuite bénévole de l'encadrement de l'activité devra être passée entre la commune, l'association et la personne concernée (BAFA, arbitre, entraîneur...).

Dans tous les cas, une demande préalable détaillée et motivée devra être faite auprès de la commune.

Subventions aux jeunes licenciés

Pour les licenciés de – 18 ans, dans le cadre de la pratique sportive, la commune verse un forfait de 40 € par licence (tous les enfants du club sont concernés) sur demande à la commune. (justifiée par une copie ou un acte à la fédération)

Pour les associations délivrant des cours par des enseignants qualifiés au sein d'une « section école », la commune est susceptible de prendre en charge à hauteur de 50 % le coût des cours dispensés avec répercussion aux parents (pas plus de 50 % du coût payé par les parents).

Cela ne s'appliquera qu'aux enfants résidant dans la commune ou représentant la commune dans le cadre des activités et âgés de – 18 ans au moment de la demande ou au-delà de cet âge pour les élèves encore étudiants, dans le cadre de la poursuite d'un cursus entamé.

La commune ne cofinancera aucun nouveau cours si elle n'a pas au préalable été informée de la volonté de l'association et si elle n'a pas donné son accord.

D'autre part, aucun subventionnement ne sera accordé sans la présentation du compte-rendu de la dernière Assemblée Générale avec compte rendu financier (dépenses, recettes, soldes) et plan de financement prévisionnel de l'activité jeunes.

Aucun financement ne sera attribué pour les enfants de Bantzenheim s'inscrivant à l'extérieur de la commune.

Mme Edith ZANINETTI précise que si ce point est présenté comme une incitation à faire progresser l'activité sportive des jeunes, elle estime inadmissible de léser les enfants qui pratiquent un sport extérieur au village. Il conviendrait de rajouter dans le dernier paragraphe : « pas de financement pour les enfants de Bantzenheim s'inscrivant à l'extérieur de la commune si la même activité existe au sein du village ». Pour une activité non proposée à Bantzenheim, pourquoi les enfants inscrits n'auraient-ils pas droit à 40 € par licence ?

En second point elle rajoute que lors d'une demande de subvention, un budget (fonctionnement et équipement) est présenté en prévision pour l'année à venir. Cette prévision devrait aussi précéder les demandes se rapportant aux équipements à acheter en cours d'année.

Frédéric BRENDER précise que le titre de la délibération porte bien sur l' « attribution de subvention aux associations de Bantzenheim » mais une autre réflexion peut être menée sur l'aide qui pourrait être apportée aux enfants pour la pratique sportive exercée en dehors du village. Concernant l'équipement, il y a effectivement des demandes ponctuelles. Il y a principalement deux associations qui, pour quelques achats, cumulent leurs besoins en début de saison (tennis et foot).

M. Jean-Marc PILOT souhaite revenir sur les licences dont il est impossible de prévoir le nombre en début de saison. Les subventions sont donc bien dévolues aux associations, qui en début de saison comptabilisent leur nombre pour les moins de 18 ans.

Mme Edith ZANINETTI précise qu'elle ne parlait pas des licenciés mais du subventionnement des matériels et équipements.

M. Frédéric BRENDER rappelle que ces matériels et équipements sont pris en charge sur présentation d'un devis à valider par la commune. Il s'agit donc plus d'un accompagnement pour l'achat de matériel par la commune et non du versement d'une subvention directe.

Mme Linda MANA souhaite rebondir sur la remarque d'Edith, dont elle partage pleinement l'avis, quant à l'aide qui pourrait être apportée aux enfants dans le cadre de la promotion de l'activité physique.

M. Jean-Marc PILOT informe que ce qui est proposé ce soir ne concerne que les associations de Bantzenheim. Des propositions peuvent être faites pour cette aide qui serait accordée aux enfants s'inscrivant à une activité sportive dans le village ou à l'extérieur (pour rappel : les possibilités à Bantzenheim sont assez impressionnantes). Pour éviter les écueils administratifs d'une telle mise en place, toute proposition menant à une réflexion sera la bienvenue.

M. Frédéric BRENDER ajoute que pour les licenciés extérieurs, il faudra voir également avec l'association extérieure, comment valider une telle proposition.

M. Pierre REMY pense qu'il faudrait mettre une procédure en place, mais qu'on pourrait très bien prendre en charge la moitié de la licence sur présentation du justificatif de l'association extérieure au village.

M. Jean-Marc PILOT informe que ça dépend des sports pratiqués, pour certaines licences le montant peut être élevé. Mais rien n'empêche de réfléchir sur un mécanisme pour les jeunes qui font du sport à l'extérieur.

Mme Edith ZANINETTI aimerait avoir une précision sur le versement de la subvention de 40 €, à savoir si elle est bien versée à l'association et non à l'enfant.

M. Frédéric BRENDER ajoute que l'association qui touche cette subvention peut alors baisser le prix de la licence. C'est ainsi que la commune présente cette aide pour faciliter l'accès au sport des jeunes, les associations ont donc également intérêt, pour développer leur activité, à faire valoir cet avantage auprès de la jeunesse.

Mme Linda MANA interroge M. Frédéric BRENDER qui vient de réaffirmer que la somme de 40 € va à l'association. Ce qui a été évoqué précédemment est donc une chose différente. Inciter les jeunes à se mettre au sport est alors une priorité avec des conséquences bénéfiques sur les associations, lesquelles peuvent accorder une remise sur le prix de la licence prise par les jeunes.

M. Thierry SATZMANN rebondit sur les commentaires de M. Frédéric BRENDER, puisque dans l'ordre du jour est noté « attribution d'une subvention aux jeunes licenciés » ce qui n'est pas le cas du nom du document. Celui-ci reprend beaucoup de choses mais avec quelques imprécisions qui pourraient prêter à confusion ultérieurement, notamment quand on parle de formation. La prise en charge d'une formation peut être diverse, on ne parle de mise en place d'une convention que dans le cas d'une formation diplômante. Ce point reste à éclaircir. On ne parle pas non plus du montant de la prise en charge.

M. Jean-Marc PILOT précise que toutes ces demandes passent par le conseil. On aura les tenants, les aboutissants. Pour exemple, si on paye une formation d'entraîneur de football, qui peut revenir très chère, on va faire une convention pour que la personne reste un certain temps sur place. C'est en tout

cas bien le conseil qui va décider de toute attribution d'une subvention pour une formation sachant que certaines peuvent revenir très cher. Si les choses ont évolué depuis les anciennes délibérations et qu'il soit nécessaire d'être prévoyant juridiquement, on pourra revoir ce point.

M. Guillaume SEVIN trouve que ce projet, qui vise à rassembler les jeunes pour la pratique du sport, semble magnifique. En revanche des événements ont été proposés à plusieurs reprises au niveau des bois, aménagement de chemins de promenade autour du village, des courses en amont de la fête des rues pour que les jeunes puissent se défouler, remonter la rue de Bâle ou d'autres rues, salués par leurs parents ou des passants, mais avec le sentiment à tort ou à raison que ces propositions ont été balayées d'un revers de la main. S'il avait l'esprit cynique et aigri il dirait que cette proposition est assez cynique du coup. Cela paraît un peu hypocrite, mais partant du principe que c'est de bonne volonté ...

M. Jean-Marc PILOT intervient pour demander à M. Guillaume SEVIN s'il avait effectivement traité les membres du conseil ou la partie adverse d'hypocrites ?

M. Guillaume SEVIN demande à M. Jean-Marc PILOT d'écouter la citation complète qui dit que « si l'esprit était aigri et quelque peu mal intentionné », qu'il ne faut pas déformer les propos mais écouter la sémantique exacte, qu'il est assez intelligent pour ça. Revenant au sujet, il déclare que l'idée pourrait être bonne, à condition que d'autres propositions soient aussi étudiées, comme les courses, etc. Beaucoup de choses peuvent être faites, qui profiteraient aux jeunes du village, et en attireraient d'autres. Par exemple, 500 jeunes, venant de toutes les communes aux alentours, qui remonteraient la rue de Bâle ou celle de Strasbourg comme aux foulées de l'amitié à Fessenheim, ou aux courses à Neuf-Brisach. Nous avons la bonne volonté, les moyens et les compétences pour faire des choses formidables. Il est bien dommage de repousser systématiquement ces propositions.

Revenant à la délibération en question, M. Guillaume SEVIN trouve ce projet intéressant mais certaines remarques émises à juste titre ont souligné quelques limitations et flous, sur les questions des limitations des budgets, le fait d'éviter des dépassements ou des abus qui peuvent arriver dans toute association. Il est toujours important qu'il y ait des organes de surveillance destinés à contrôler le bon usage et la bonne utilisation des moyens alloués. M. Guillaume SEVIN incite à plus d'ouverture pour d'autres projets proposés et de garder en tête que le challenge doit être encadré par des règles.

M. Frédéric BRENDER répond qu'en ce qui concerne les dérives potentielles ; les sommes allouées concernées par ces subventions aux associations sont données lors de la cession budgétaire et celles qui sont allouées aujourd'hui aux associations ne semblent pas être allées au delà d'une certaine mesure. C'est aussi pour cela qu'on en délibère au sein du conseil municipal. Quant aux autres projets, ils sont à discuter avant d'être votés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 7 abstentions (Edith ZANINETTI, Jean-Luc LINDECKER, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) :

- **approuve le versement des subventions fixé comme indiqué ci-dessus.**

POINT N° 5
Décision modificative n°2 – Exercice 2023 – Budget Principal

M. Frédéric BRENDER, Adjoint au Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2023 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Section de fonctionnement

Recette	Compte 7817	Reprises sur provisions pour dépréciation	+ 325 €
Recette	Compte 7588	Autres produits divers de gestion courante	- 325 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 6
Décision modificative n°3 – Exercice 2023 – Budget Principal

M. Frédéric BRENDER, Adjoint au Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2023 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Section de fonctionnement

Dépense	Compte 6541	Créances admises en non valeur	+ 8 000 €
Dépense	Compte 023	Virement de la section d'investissement	- 8 000 €

Section d'investissement

Recette	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 8 000 €
Dépense	Chapitre 21 / 21578	Autre matériel et outillage de voirie	- 8 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 7
Décision modificative n°4 – Exercice 2023 – Budget Principal

M. Frédéric BRENDER, Adjoint au Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2023 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'ajuster les prévisions budgétaires.

Section d'investissement

Dépense	Chapitre 2132	Immeuble de rapport	- 200 000 €
Dépense	Chapitre 2151	Réseaux de voirie	- 150 000 €
Dépense	Chapitre 21318	Autres bâtiments publics	- 150 000 €
Recette	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 500 000 €

Section de fonctionnement

Dépense	Chapitre 014 / 739118	Autres reversements de fiscalité	+ 500 000 €
Dépense	Chapitre 023	Virement de la section d'investissement	- 500 000 €

M. Dominique RUEFF se pose la question sur l'utilité de ce vote, n'ayant le choix de faire autrement.

M. Frédéric BRENDER souligne que chaque correction doit être votée pour éviter un blocage dû à un manque financier ne figurant pas sur une ligne budgétaire.

M. Guillaume SEVIN avoue que sur la forme il est dommage que des sommes aussi importantes n'aient pas été accompagnées d'un petit mémoire ou d'une petite note en amont pouvant être lue avant le conseil municipal. N'ayant pu analyser les tenants et aboutissants de cette décision modificative, il s'abstiendra de prendre part à ce vote.

M. Thierry SALTZMANN manifeste sa surprise de devoir régulariser en cours d'exercice sans pouvoir le faire lors de l'exercice suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD)

- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 8
Décision modificative n°5 – Exercice 2023 – Budget Principal

M. Frédéric BRENDER, Adjoint au Maire, informe que cette décision modificative au budget principal 2023 soumise à l'approbation du conseil municipal, permet d'effectuer :

- l'intégration des résultats du budget eau-assainissement dans le budget général de la commune ;
- le transfert de la quote-part de résultat eau reversée à M2A eau et la quote-part de résultat assainissement reversée à M2A budget général (qui fera le reversement au SIVOM)

Section de fonctionnement

Recette	Chapitre 75 / 7588	Autres produits divers de gestion courante	17 764,41 €
Recette	Chapitre 75 / 7588	Autres produits divers de gestion courante	35 528,82 €
Dépense	Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	-17 764,41 €
Dépense	Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	- 71 057,64 €

Section d'investissement

Recette	Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	-17 764,41 €
Recette	Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	269 872,68 €
Dépense	Chapitre 10 / 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	67 468,17 €
Dépense	Chapitre 10 / 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	134 936,34 €
Dépense	Chapitre 21 / 2151	Réseaux de voirie	49 703,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **adopte cette proposition ;**
- **charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.**

POINT N° 9
**Approbation de la convention tripartite de financement de l'accompagnement des enfants
durant le transport scolaire**

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, soumet à l'assemblée le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel, pour le transport scolaire du RPI, afin d'encadrer les enfants transportés pour l'année scolaire 2023/2024.

L'année passée, la convention tripartite entre les communes de Bantzenheim, de Chalampé et de la SPL enfance et animation avait déjà été signée et le service assuré par des membres du personnel de la SPLEA pour un montant de 10 332,00 €.

Le coût pour l'année scolaire 2023/2024 est de 10 972,00 € et sera pris en charge pour moitié par chaque commune.

M. Guillaume SEVIN remarque que la SPLEA est l'héritier de l'ANIMATION RHIN SUD à l'époque gérée par des bénévoles au dynamisme très conséquent. Il déplore cette reprise en main par une structure un peu technocratique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- **approuve les termes de la convention ;**
- **autorise M. le Maire à signer la convention.**

POINT N° 10
Cession d'une parcelle – Rue de la Hardt
Autorisation du déclassement

Mme Edith ZANINETTI, adjointe au Maire, informe que M. et Mme KINDBEITER Joël ont sollicité la commune pour l'achat d'une parcelle située dans le domaine public de la commune.

Il y a donc lieu de constater la désaffectation à l'usage public de cet espace et de le déclasser du domaine public pour qu'il soit intégré dans le domaine privé de la commune, puis cédé au propriétaire riverain.

M. Guillaume SEVIN demande s'il s'agit d'une erreur constatée par les géomètres.

Mme Edith ZANINETTI informe qu'il ne s'agit pas d'une erreur. M. KINDBEITER Joël ayant déposé une déclaration pour la construction d'un garage a souhaité que tout soit fait dans les règles en demandant l'intervention d'un géomètre. La commune en a fait de même pour régulariser certains accords conclus dans le temps sur la rue de la Hardt.

M. Guillaume SEVIN revient sur des accords irréguliers entre un partenaire privé et la commune ?

Mme Edith ZANINETTI précise qu'il ne s'agit pas d'accords irréguliers mais des accords de terrains existants, certainement dans d'autres coins du village aussi, où les gens ont peut-être pris plus sur un domaine ou un autre. Il existe quelques situations du même acabit.

M Guillaume SEVIN reprend en précisant que si ce n'est pas irrégulier, il n'est nul besoin de faire une régularisation.

Mme Edith ZANINETTI ajoute qu'il est sans doute inutile de jouer sur les mots. Il est nécessaire de faire une régularisation pour éventuellement 50 cm pris par une clôture sur le domaine communal (le terrain jouxtant le dépôt communal) et de l'autre côté éventuellement 50 cm que la commune doit rétrocéder. Tout cela a été repris de manière correcte par les géomètres afin que les héritiers n'aient plus à se préoccuper de quelque problème foncier que ce soit.

M. Guillaume SEVIN qui dit avoir quelques vagues souvenirs de droit de l'université, bute toujours sur le terme accord qui l'interpelle particulièrement, probablement dû à un mauvais réflexe pavlovien.

M. Daniel GODINAT intervient pour préciser que ce sont des choses qui ont été faites il y a un certain temps pour simplifier de très petits échanges de terrains (bout de terrain en pointe au bout de la rue par ex.) et qui n'ont pas été régularisés sur le papier d'un point de vue notarial. Ces lacunes datent d'il y a 40, voire 50 ans en arrière et qu'il faut un jour ou l'autre normaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- **prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette surface de 8 m² cadastrée section n°6 parcelle 129 afin qu'elle soit incluse dans le domaine privé de la commune ;**
- **autorise le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document y afférent.**

POINT N° 11
Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024 – 2027
du centre de gestion du Haut-Rhin

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- **décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :**
 - Assureur / Courtier : CNP Assurances / Relyens
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
 - Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

Les risques garantis sont :

- décès ;
- accident de service / maladie contractée en service ;
- longue maladie / maladie longue durée ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable ;
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

- maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,40 %.

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :

Les risques garantis sont :

- accident du travail / accident de trajet / maladie professionnelle ;
- grave maladie ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,25 %.

- prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

M. Guillaume SEVIN demande s'il y a eu un appel d'offres, une comparaison à ce sujet. Selon lui, il serait intéressant de savoir, à titre de curiosité, avec les sommes ad hoc qui ont été proposées en comparaison au contrat qui va être voté, il serait intéressant, en amont du conseil de prendre du recul. Il constate qu'en fait le conseil ne fait qu'approuver le renouvellement, la pertinence de ce renouvellement ayant été définie en amont par un organisme tiers.

Mme Edith ZANINETTI dit qu'on peut faire confiance au centre de gestion et ne pas toujours tout remettre en cause.

POINT N° 12
Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, pour assurer les fonctions de chargée de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;**
- **dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;**
- **autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.**

POINT N° 13
Demande d'intervention de l'ergonome
du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que le Centre de Gestion du Haut-Rhin propose dans le cadre de ses missions facultatives, l'accompagnement de la collectivité par l'ergonome dont les champs d'intervention sont les suivants :

- adaptation de postes / maintien dans l'emploi / retour à l'emploi,
- amélioration des conditions de travail et prévention des risques professionnels,
- action de sensibilisation,
- accompagnement au changement et projet de conception.

Le déroulement des missions de l'ergonome est encadré par une convention cadre.

M. Thierry SALTMANN demande si cet ergonome passera chez chaque agent.

M. Guillaume SEVIN questionne sur l'ensemble du champ d'action de l'ergonome.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **sollicite l'intervention de l'ergonome, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention ;**
- **autorise l'autorité territoriale ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.**

POINT N° 14
Rapport d'activité Territoire d'Energie

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe que comme tous les membres ont été destinataires du rapport d'activité Territoire d'Energie d'Alsace, entité dont la commune fait partie, il n'y a rien à ajouter d'autre que le fait d'avoir bénéficié d'une subvention qui se renouvellera cette année encore.

Mme Anne DABRY pose une question sur l'accompagnement de l'audit énergétique des bâtiments sur la commune ou sur l'agglomération et souhaite savoir si des actions sont prévues telles qu'elles avaient été évoquées lors de la commission réunie. Comment éventuellement faire baisser la facture de la commune ?

M. Jean-Marc PILOT précise que comme la commune fait partie du syndicat, la question peut leur être posée, à savoir s'il est possible de faire venir un spécialiste. En fonction de la réponse on avisera. Le syndicat a un poids assez phénoménal pour nous faciliter les procédures sur certains points, par exemple une demande d'aide pour valoriser et améliorer les bâtiments au niveau de la commune. La question sera posée.

Mme Edith ZANINETTI précise que tout est déjà en cours au niveau du service technique. Des demandes de rendez-vous sont parties mais le dossier n'est pas totalement abouti pour le moment. Nous pourrions nous tourner vers le syndicat ou d'autres organismes.

M. Guillaume SEVIN souhaite connaître le coût pour la commune.

M. Jean-Marc PILOT informe qu'il est nul.

Le rapport a été transmis avec l'ordre du jour.

L'ensemble du conseil municipal prend acte de ce rapport.

POINT N° 15
Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile

Une plaquette a été transmise avec l'ordre du jour.

Mme Martine LUTHRINGER, adjointe au Maire, informe du souhait de création d'une réserve communale de sécurité civile pour Bantzenheim (RCSC). Cette réserve est basée sur du bénévolat et du volontariat. L'idée est de créer un groupe de personnes qui peuvent apporter leur soutien en cas de crise ou d'un événement au sein de la commune pouvant également être lié au PCS. On peut avoir besoin de plus de monde, par ex. en période de canicule, pour contacter les personnes vulnérables (qui se sont inscrites de manière volontaire sur la liste détenue en mairie), leur apporter de l'eau ou leur passer un appel téléphonique réconfortant.

Mme Anne DABRY demande si les interventions pourront se faire sur des manifestations comme à Ottmarsheim sur le cross du collège en renfort des équipes ou sur des événements de type accidentel.

Mme Martine LUTHRINGER informe que ces points seront définis, mais pour l'instant il est juste nécessaire d'acter la création de la réserve. Ensuite les limites et les champs d'action seront définis ensemble. Les manifestations peuvent engendrer des risques liés à la circulation sur les routes. Des personnes sont nécessaires pour le balisage et éviter les incidents. Un recrutement sera fait par tous les moyens de communication à notre portée pour inciter des personnes à se présenter. Le cadre d'une réserve de sécurité civile est très réglementé, il y a une charte qui définit une durée de quinze jours maximum dans l'année et une formation préalable par rapport aux événements pour lesquels ces personnes pourront être contactées.

M. Bernard RAILLARD souhaite savoir s'il n'y a pas un risque de doublon avec les pompiers.

Mme Martine LUTHRINGER déclare qu'il s'agit de soutien et pas d'intervention de secours.

Mme Anne DABRY assure qu'au contraire cela peut même décharger les pompiers auxquels on fait appel pour des choses qui ne sont pas forcément nécessaires et qui ont besoin de rester disponibles pour des actions nécessitant réellement leur intervention.

M. Daniel GODINAT est ce qu'on peut inclure des événements neigeux pour dégager les gens avec un tracteur ou autre ?

M. Guillaume SEVIN apporte les précisions suivantes : les 15 jours incluant la formation d'un point de vue purement juridique représentent un intérêt majeur pour une commune et l'assurance qui permet à ces personnes d'intervenir ponctuellement, par exemple pour faire des maraudes, pour aller distribuer des croissants ou des choses à des gens en difficulté, pour aller discuter avec des personnes âgées isolées.

Mme Martine LUTHRINGER ajoute que ces personnes sont sous la responsabilité du maire et interviennent uniquement, sauf cas exceptionnel, sur la commune.

Guillaume SEVIN informe qu'ils ne peuvent pas sortir de la commune hors prise en charge par une entité supra. Par exemple lorsque des réserves de sécurité civile sont intervenues en Ukraine c'était une mise sous tacone. Le risque pour Bantzenheim, c'est qu'au delà de ces limitations, la question de Bernard est extrêmement pertinente, on n'est pas sur les mêmes missions que les pompiers, mais on est sur des missions qui pourraient à la base faire rêver, puis décevoir des jeunes.

En outre ceux qui sont dans la sécurité civile, on en croise, y sont et y restent parce qu'il y a un esprit de cohésion, de camaraderie, il y a des activités et à ce niveau là des grosses réserves. A Sierentz, au niveau de Colmar il y a une très grosse unité par exemple.

La vraie pertinence ne serait pas de créer de réserve à Bantzenheim, mais de créer quelque chose de supra en incluant les volontaires de plusieurs communes de manière à créer ce noyau de gens qui créeront la cohésion nécessaire pour à la fois revenir (quinze jours c'est peu et c'est beaucoup et il y a des abandons en route) et pour pouvoir agir sur un spectre beaucoup plus large de communes.

Mme Martine LUTHRINGER rappelle que le raisonnement porte sur Bantzenheim et la réserve communale.

M. Guillaume SEVIN pense que ça pourrait être une mauvaise idée en cela que ça contraindrait et réduirait le champ d'application.

Mme Martine LUTHRINGER précise que rien n'empêcherait dans un deuxième temps d'étendre le projet.

M. Thierry SALTZMANN demande si les membres du PCS peuvent être amenés à rentrer dans la réserve ?

M. le Maire informe que cela est possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) :

- **sollicite la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.**

POINT N° 16
Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que les membres des commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans.

Le dernier renouvellement des commissions de contrôle étant intervenu à la suite des élections municipales de l'année 2020, il est désormais nécessaire de procéder à une nouvelle nomination de leurs membres.

La commission est composée de cinq conseillers municipaux, dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu, lors du dernier renouvellement, le plus grand nombre de siège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- **M. Dominique RUEFF, M. Thierry SALTZMANN, M. Jean-Luc LINDECKER, M. Guillaume SEVIN et M. Bernard RAILLARD membres de la commission de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans.**

POINT N° 17
Renouvellement des baux de chasse

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que la période de location des chasses communales en cours expire au 1er février 2024. Il convient donc de procéder au renouvellement des locations de la chasse sur le territoire communal pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023 arrêtant le cahier des charges type des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Tout le ban communal doit en principe être loué en matière de chasse. Sont cependant exclus, les emprises du réseau ferré de France, les terrains clôturés, forêts domaniales, terrains clôturés empêchant tout passage du gibier et les chasses réservées.

Ainsi, la superficie de la circonscription communale sujette à la location est la suivante :

- LOT 1 NORD : 407 hectares 26 ares et 94 ca
Société de chasse d'Hammerstatt
Président : M. Geert PAGENSTERT
Loyer annuel : 900 euros

- LOT 2 SUD : 347 hectares 40 ares 80 ca
Société Chasse Amis Ain Savoie
Président : M. Hervé MONNIER
Loyer annuel : 2 000 euros

Dans cette surface, ne sont pas comprises les chasses réservées suivantes :

- GODINAT Daniel : 56 hectares 23 ares
- RENNO Bernard : 46 hectares 47 ares 40 ca

La commission consultative communale de la chasse, qui s'est réunie le 11 septembre 2023, a émis un avis favorable sur le nombre et la composition des lots de chasse. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce point.

M. le Maire informe qu'il vaut mieux céder les lots de chasse car dans le cas contraire les frais liés aux dégâts de gibier seraient très onéreux à prendre en charge.

M. Daniel GODINAT évoque ces frais qui étaient de l'ordre de 17 000 euros en 2022 répartis sur les deux lots de chasse et de 35 000 euros il y a deux ans.

M. Guillaume SEVIN explique qu'un ami colmarien l'a convié à ce qu'il appelle des chasses préfectorales et il a appris qu'un morceau de Bantzenheim serait concerné, et souhaiterait connaître les règles ad hoc.

M. Daniel GODINAT pense qu'il s'agit de battues administratives organisées sur ordre du préfet dans les secteurs où il y a beaucoup de dégâts de sangliers. Le préfet a des louvetiers à ses ordres (bénévoles) qui sont chargés d'organiser des battues dites administratives et de faire de la régulation de population de sangliers. Une opération analogue a eu lieu à Colmar concernant les corvidés.

M. Guillaume SEVIN déclare qu'il n'y a pas de tradition alsacienne de chasse à courre mais des Suisses se posent la question.

M. Daniel GODINAT fait savoir que ce n'est pas dans la tradition alsacienne qui fonctionne avec le système de chasse à l'allemande. Pour la chasse à courre il faut trouver un territoire où lâcher les

chevaux et les chiens sur 1 000 à 3 000 hectares et cela n'est pas possible en Alsace, les territoires étant trop morcelés. La forêt de la Hardt est divisée en 25 lots de chasse.

M. Guillaume SEVIN demande si, d'un point de vue purement juridique, quelque chose interdirait ce genre de chasse ? Une amie conseillère municipale à Chantilly est venue à Bantzenheim et exprimé que cela ferait un très beau lot de chasse. Il aurait aimé pouvoir lui répondre...

M. Thierry SALTZMANN dit qu'en fait le lot nord qui est le plus important a le loyer le moins important.

M. Daniel GODINAT confirme car ce lot ne comprend pratiquement que de la plaine, pratiquement sans habitats refuges pour le gibier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour, 4 abstentions (Anne DABRY avec procuration de Céline MIEHE et Dominique RUEFF avec procuration de Erika HELM-KUPPEK) **et 4 contre** (Guillaume SEVIN, Bernard RAILLARD, Daniel GODINAT avec procuration de Claire RADZUWEIT) :

- **en deux lots de chasse délimités comme suit :**
 - **LOT 1 NORD : 407 hectares 26 ares et 94 ca**
Loyer annuel : 900 euros
 - **LOT 2 SUD : 347 hectares 40 ares 80 ca**
Loyer annuel : 2 000 euros
- **décide de retenir la location par voie de convention de gré à gré avec les locataires sortants ;**
- **autorise le maire à signer les baux à intervenir.**

POINT N° 18
Acte de mainlevée du droit de résolution

M. Roland ONIMUS, Maire, informe qu'un droit de résolution figure sur la parcelle section 24 n°179/119, située 17 rue des Vosges.

Dans le cadre d'une régularisation foncière il y a lieu de prendre une délibération.

Par manque d'information, la majorité du conseil municipal vote l'ajournement de ce point.

POINT N° 19
Délégation de signature : information

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que :

Déclarations d'intention d'aliéner

SCP Jean-Louis COLLINET
Propriété sise 11 rue du Jura
Cadastrée section 25 n°211/67 d'une superficie totale de 5,77 ares.

Maître Capucine HERZOG
Propriété sise 17 rue de l'Eglise
Cadastrée section 4 n°2227/4 et 184/3 d'une superficie totale de 6,87 ares.

Maître Christine KLEIN
Propriété sise 3 rue de Rumersheim
Cadastrée section 5 n° 405/43 et 406/43 d'une superficie totale de 30,24 ares.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 20
Informations communiquées par les Adjoint

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **Rentrée scolaire**
Pas de fermeture de classe même avec un effectif en baisse
78 élèves au total : 21 en maternelle et 57 en élémentaire
Une nouvelle IEN a été nommée à la place de Mme Burger ; une rencontre est à programmer pour discuter du seuil de fermeture de classe, vu les prévisions d'effectifs elle sera à envisager l'an prochain.
- **Médiathèque**
Le choix des spectacles d'été était de qualité et a permis de mettre de l'animation au niveau de la commune. Réunion de la commission culture et animation demain soir. Différents points seront abordés : spectacles, la médiathèque et son déménagement, les animations prévues dans un prochain temps.
- **Conseil des enfants** prévu le 28 septembre
Un jeune conseiller nous a envoyé une lettre de démission bien triste en raison du déménagement de sa famille.
- **Marché de la Saint-Nicolas** prévu le 2 décembre.
La commune l'organise et non l'OMSAL. Toutes les associations du village ont été contactées pour participation à ce marché. Nous avons loué 12 chalets en espérant que cela suffira car les demandes sont déjà nombreuses.

M. Bernard RAILLARD demande le coût d'un chalet.

M. Jean-Marc PILOT informe que le coût de la location est de 10 000 €. Le prix d'achat d'un chalet est de l'ordre de 7 500 à 15 000 €. Pour l'instant il vaut donc mieux les louer. Une commande groupée avec Chalampé de 4 chalets a été faite. Ceux-ci compléteront les locations en cas de besoin.

M. Guillaume SEVIN informe que Chalampé avait procédé à la construction de chalets. Quelques bricoleurs bénévoles acceptant de donner un peu de leur temps pourraient contribuer à cette réalisation.

M. Jean-Marc PILOT intervient pour signaler qu'il a déjà du mal à trouver des gens pour l'aider à l'OMSAL et rappelle son absence à M. Guillaume SEVIN lors de la fête des rues.

M. Guillaume SEVIN répond qu'il a été retenu par l'événement relativement marquant qui a eu lieu au Koifhus à Colmar pour accueillir des milliers de touristes ce jour-là.

- **Syndicat des Eaux**
Réunion avec la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (M. Hug président, M. Gebarth vice-président et M. Ehrlacher DGS).
Au 1er janvier 2026 la communauté de communes Alsace Rhin Brisach reprendra la compétence eau à la commune de Rumersheim. La question était de savoir ce qui allait se passer pour le syndicat ? Ce sera la même chose que pour nous, rien ne sera changé au niveau du syndicat d'eau, on gardera le même statut, seule la nomination changera. Pour Bantzenheim c'est bien m2A qui nomme les 4 personnes qui siègent au syndicat d'eau et ce sera la même chose pour la communauté de communes Alsace Rhin Brisach, c'est eux qui nommeront les 4 personnes qui siègeront au comité syndical du SIAP.
Il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle, qui nous permettra de pérenniser le syndicat et de continuer à avoir un prix de l'eau, qui bat tous les records, au niveau le plus bas.

M. Guillaume SEVIN informe qu'un droit à changer d'opérateur et peut-être à l'avenir de bénéficier de partenariats avec d'autres communes plus bienveillantes, de taille comparable, serait intéressant.

- **Proposition de motion – Suppression des trains ligne MULHOUSE MÜLLHEIM**

La SNCF supprime jusqu'au 9 décembre les trains entre Mulhouse et Müllheim. Cela impacte les arrêts en gare de Bantzenheim et c'est tout à fait inacceptable de la part de la SNCF. C'est un total mépris de l'entreprise ferroviaire publique à l'encontre de ses usagers et à l'époque où on prône les déplacements doux, mettre en place des bus de substitution qui ne remplissent pas du tout le besoin qu'ont les gens d'être à l'heure à leur travail, il est proposé un texte qui retrace ce qui vient d'être dit. Le texte sera envoyé avec copie à nos députés et conseillers régionaux qui voudront bien faire bouger les choses car il n'est pas normal que la SNCF ne puisse assurer une liaison entre ces deux villes.

M. Guillaume SEVIN fait savoir que rien n'empêche d'adresser ce courrier également à M BOHN, ministre des transports.

Mme Linda MANA demande si ce courrier pourrait être appuyé par d'autres communes, plus ou moins proches, pour plus d'impact.

M Jean-Marc PILOT annonce que Mulhouse a déjà fait le nécessaire en s'adressant au ministre, mais il faut espérer qu'une majorité de motions permette de faire avancer les choses, également au niveau de nos députés.

L'ensemble du conseil municipal valide l'envoi de la motion à la Direction de la SNCF.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2e Adjointe au Maire

- **AFUT rue de Bâle**

Validation de la date de réunion des commissions réunies pour l'examen du résultat des études menées sur la rue de Bâle, **le jeudi 19 octobre 2023 à 19 h.**

- **Travaux Quilles**

Les travaux sont terminés. Des essais sont en cours ce soir même.

- **Abri vélo**

Une commande a été faite à la « Hardt coté jardin » (anciennement Albisser) pour une pergola avec table et bancs ; le mobilier sera installé les 16 et 17 novembre prochains. Son prix est de 7 085 TTC (Autre devis « Natura bois » pour 9 450 TTC).

- **Panneau de signalisation**

M. WINTZER a été chargé d'acheter un triangle lumineux à rajouter sur le passage piéton devant les Molènes, ça permettra aux gens qui arrivent du feu à être avertis un peu plus tôt de la proximité d'un passage piéton.

- **Les concours mondiaux sportifs du chien de travail** ont eu lieu lors du dernier week-end Mme ZANINETTI y a représenté M. BRENDER. Les résultats ont été bons, malgré des frais importants (juge, hommes d'attaques). C'est une société qui se donne du mal pour faire vivre le club.

- **Chemin des bunkers – Sentiers de randonnée de Chalampé**

C'est un projet qui nous permettra de comptabiliser ce qui nous reste comme bunkers de la dernière guerre. Cela avait été organisé par le club vosgien de Thann et à la demande de M. le Maire le 7 septembre, mais ne sera pas évident à mettre en place, car le cheminement passe sur les terrains des agriculteurs et avons tout de même eu l'autorisation de M. Daniel GODINAT qui se trouvait dans ce cas. L'établissement des circuits de promenade demandera réflexion. C'est une histoire très instructive qui tient à cœur à M. SCHMITT et à la Société d'Histoire.

M. Daniel GODINAT informe qu'après avoir eu vent de cette journée de promenade la veille, et avoir appelé Mme ZANINETTI pour plus d'informations et transmission d'un plan, il a vu M SCHMITT. Le plan a démontré le passage sur des parcelles privées, là où M. SCHMITT pensait qu'il s'agissait de chemins.

En réalité ce sont des zones de passage sur des parcelles privées. En cas d'accident, qui est responsable ? Dans la logique et selon le droit c'est le propriétaire. Ces derniers ne sont pas contre la valorisation du patrimoine mais il aurait été bien vu de prévenir et de réfléchir à une couverture juridique pour éviter une éventuelle mise en défaut des exploitants.

Mme Edith ZANINETTI informe qu'il s'agissait d'un essai, avec beaucoup de choses à mettre en place, des autorisations à demander et la prospection de chemins ne passant pas par des propriétés. Le dossier est intéressant mais compliqué.

M. Guillaume SEVIN informe que d'un point de vue purement juridique, comme il n'y a pas de panneau « interdit de passer » donc pas de délimitation pure de propriété privée on est sur la réglementation de l'espace public. Mais s'il y a une intervention exogène dans une source d'incident, la personne à l'origine de cet élément exogène peut être inquiétée. Ce point est à vérifier avec des juristes.

- **Economies d'énergie**

Possibilité de descendre l'éclairage à 10 % sur toutes les nouvelles installations mais il faut rajouter un module par lampadaire qui coûte 80 €. Par ex : rue du Général de Gaulle, avec l'impasse de l'Église, il y a 42 luminaires ; rue de Battenheim : 17 ; rue des Anémones : 23 et rue des Églantines : 7. Cet investissement va-t'il vraiment ramener des économies dans le temps ?

Il y a des luminaires sur lesquels il n'est pas possible d'intégrer un module (quartier : rue des Fleurs, rue de la Verdure, rue du Muguet, rue de Bâle et rue de Strasbourg), d'autres où il n'y a pas encore d'éclairage LED et où il faut procéder à un remplacement (rue de Gaulle, devant la mairie, parking de la mairie, rue de l'Est, avec la rue des Fleurs et le rond-point de Mulhouse). C'est un début d'étude sur ce sujet.

M. Daniel GODINAT expose que certaines personnes lui ont demandé si on pouvait procéder à une extinction complète des luminaires dans une partie des rues ou mettre l'éclairage en route beaucoup plus tard et l'arrêter plus tôt aussi pour vraiment faire des économies d'énergie.

M. Frédéric BRENDER trouve la question pertinente et pense qu'il faut se positionner sur un choix au niveau du conseil municipal.

M. le Maire rappelle qu'il avait été voté contre l'extinction totale des luminaires et propose d'équiper l'ensemble des luminaires acceptant l'intégration d'un module puisque la commune pourrait disposer d'un « fonds vert » concernant l'éclairage public à hauteur de : 1 132 000 €.

M. Guillaume SEVIN fait savoir qu'il existe dans certaines communes de très bons systèmes basés sur l'intelligence artificielle ou des systèmes plus anciens, qui peuvent détecter le déplacement de véhicules, d'humains, discerner un humain d'un animal et sont reliés au système d'éclairage de manière à pouvoir ajuster la luminosité ce qui a des impacts extrêmement positifs sur la faune (animaux moins impactés par la pollution lumineuse) et sur la sécurité au niveau de la circulation.

- **Conférence des Maires**

Mme Edith ZANINETTI y a représenté M. le Maire et les sujets traités ont été les suivants :

- **PLUI** jugé trop long dans son application par beaucoup de maires et beaucoup de cas particuliers sont à régler. C'est en cours de recherche d'éléments.
- **L'accompagnement pour l'élaboration des cartographies des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Il faudra faire une réunion de consultation (le retour des communes est fixé au 31/12/2023) pour identifier toutes les possibilités de production de l'énergie (en toitures photovoltaïques publiques, privées, commerciales, parkings ou toutes autres méthodes avec des projets à répertorier également (en revenant sur le miscanthus et la méthanisation) en se basant sur un portail mis à disposition par l'Etat qui a déjà eu une étude faite par l'AFUT et l'ADAUHR qui ont dessiné, pour chaque commune et ville, toutes les possibilités existantes sur le secteur pour faire des économies d'énergie. Une délibération sera à prendre au printemps et toutes les consultations et études doivent être faites avant le 31/12/2023. Il s'agit d'une demande du sous-préfet, donc une obligation.

- **Point sportif J-300 – Date de la manifestation : le 30 septembre**

8 parcours qui relient les 39 communes avec des relayeurs en vélo, course, canoë, bateau, etc. Arrivée entre 10h30 et 10h45 au centre sportif régional d'Alsace. L'organisation est en cours de mise en place, une réunion est prévue demain soir à ce sujet

Mme Anne DABRY trouve regrettable que ce soit pour le 30 septembre alors qu'on est déjà le 19. En terme de communication c'est vraiment déplorable. Une autre remarque concerne le très vieux panneau avec un plan abimé à côté de la boulangerie et dans le cadre de l'abri qui sera mis en place est-il possible d'avoir un nouveau panneau avec les boucles cyclables du secteur ?

M. Jean-Marc PILOT répond que tous les circuits se trouvent sur Internet. Le problème de l'affichage, déjà souligné en réunion avec m2A, c'est que m2A fait son parcours et CeA en fait un autre, mais lorsqu'il leur est demandé de l'entretenir il nous est répondu qu'ils n'ont personne pour le faire.

Astuce : avec les portables et le QR code on peut récupérer toutes les informations nécessaires aux parcours cyclistes.

- **Journée ferme ouverte**

Bonne fréquentation notamment pour la ferme de Materne.

- **Journée citoyenne** : la prochaine est fixée au 25 mai 2024.

- **Forum m2A** fixé au 9 octobre 2023 à l'Université de Haute-Alsace.

M. Daniel GODINAT a trouvé regrettable que la journée « ferme ouverte » se passe à la même date que celle du patrimoine, diluant ainsi la fréquentation de tous les événements. De plus, le fléchage d'accès à la ferme a été fait de manière lamentable.

M. Daniel GODINAT demande s'il est possible de reboucher le petit trou laissé dans le macadam rue de la Hardt suite à la fuite d'eau qui avait été réparée.

.....

M. Thierry SALTZMANN signale le même problème rue de Bâle lié à un affaissement.

Mme Edith ZANINETTI précise que le problème rue de Bâle relève de l'intervention du SIVOM mais va suivre le dossier.

M. Guillaume SEVIN rebondit sur la question du sport et se trouve en accord avec Mme Anne MANDRAS quant au manque d'anticipation de certains projets.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **Réunion CLECT du 8 septembre**

Il s'agit de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées concernant l'installation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques gérée par la m2A qu'il a fallu valider (sans aucun transfert de charge).

AG FC Bantzenheim du 9 septembre

Le club a changé de président et de comité. La présidente s'appelle Mme Marine RIGLÉ. Cette année il n'y a plus de jeunes, mais à nouveau une équipe de séniors engagée en championnat et une 2^e équipe séniors vétérans qui se met en place pour des rencontres amicales le vendredi soir. Une demande de subvention pour du matériel a été déposée, de prime abord un peu ambitieuse mais revue à la baisse pour une somme de 2 500 € pour laquelle il est demandé un accord de principe. M. BRENDER salue le club, avec un peu de retenue, parce qu'il n'y a plus personne de Bantzenheim pour le redémarrage du FCB aujourd'hui.

Mme Linda MANA le salue avec moins de retenue, trouvant remarquable le nombre de personnes ayant décidé de rejoindre ce club, à la fois des joueurs, des jeunes de la génération 2000 (de Bantzenheim) qui sont au moins 4 à avoir pris une licence. C'est une équipe de vétérans incluant à la

fois les vétérans par l'âge, mais aussi des jeunes d'une vingtaine d'années. Ayant assisté à une rencontre amicale vendredi dernier, et à une rencontre officielle de cette équipe en D8 qui a joué contre une équipe en D1, l'image renvoyée est très respectueuse avec un bel esprit collectif. Des initiatives sont en vue pour redynamiser l'ensemble et donner envie aux plus jeunes de rejoindre le club.

M. Frédéric BRENDER pense s'être mal exprimé quant à sa « retenue » qui n'est due qu'à la déception de voir que tout le travail mené par l'ancienne équipe durant 15/20 ans a sombré en 2/3 ans, mais il salue l'engagement de la nouvelle équipe. Dynamisme et volonté sont là.

Mme Linda MANA apporte des précisions liées à des échanges avec la présidente dont l'époux souhaite vraiment s'investir physiquement et financièrement au niveau du club. Ils tenaient également à remercier la commune pour son réel soutien.

- **Commission information et communication**
Réunion la semaine dernière pour la préparation du bulletin communal.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4e Adjointe au Maire

- **Fête des aînés**
La commission s'est réunie le 22 août. Le menu est choisi. Prochaine étape : le choix des colis.
- **CA SIVOM du 23 juin**
- **Atelier d'information de la place de la biodiversité communale du 28 juin**
Inventaire des milieux et des espèces présents sur le territoire. Outil se complétant au fur et à mesure pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel. Une plaquette de présentation sera envoyée aux membres du conseil.
- **ALSACHIMIE – Réunion du 5 septembre**
L'arrêt du site durera dix semaines.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 21
Divers

M. le Maire transmet les informations suivantes :

Anniversaires

Remerciements de la part de :

Juillet

- Mme KLINZING Jeanne, 97 ans
- M. LEMOINE Raymond, 95 ans
- Mme EDEL Yvonne, 93 ans
- M. DOPPLER Francis, 85 ans
- M. KIEFFER Jean, 80 ans

Août

- Mme BEHE Lucie, 95 ans
- M. PIERQUET René, 92 ans
- M. KOPP Pierre, 80 ans
- Mme ESCANEZ Rosemarie, 80 ans

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

M. Daniel GODINAT signale avoir été choqué par des parents qui fument devant l'entrée des écoles maternelle et primaire. L'image est mauvaise pour les enfants de la maternelle, le comportement des fumeurs est irrespectueux pour les gamins et les enseignants. A défaut de pouvoir interdire la cigarette, une communication à ce sujet serait opportune.

M. Daniel GODINAT a eu un retour très positif quant à l'organisation des jeux organisés lors du bar éphémère et s'est demandé s'il n'était pas possible, avec l'accord du personnel communal, ou éventuellement des membres du conseil, de remettre en place ce bar à d'autres périodes de l'année.

M. Daniel GODINAT informe que des personnes lui ont demandé pourquoi certains ont eu le droit de mettre des tonnelles devant la salle des fêtes alors qu'elles mêmes se l'étaient vu refuser pour un mariage. Finalement la réponse a été obtenue du fait de la modification du règlement dans ce sens.

Mme Linda MANA souhaite savoir, après avoir rencontré une jeune fille dont la demande de job d'été n'a pas été retenue, combien de jeunes ont postulé et ont été acceptés, et pour quelle raison une majorité de garçons.

M. le Maire informe qu'il y ait eu beaucoup de garçons retenus n'est qu'un hasard.

Mme Linda MANA demande si les places de stationnement aux abords des associations, comme par exemple le FCB, et occupées de manière abusive par des riverains, pourraient être réservées exclusivement aux membres du club, certains jours de matches ou d'entraînement.

Mme Edith ZANINETTI répond qu'il s'agit tout simplement d'un parking public et que le grand parking se trouve à proximité immédiate.

Mme Anne DABRY rappelle que les liaisons entre le centre du village et la zone du pôle médical avaient été évoquées. L'idée serait de mettre en place des « vélos-cité » comme à Mulhouse mais la réflexion peut être poussée sur d'autres moyens de renforcer la liaison dans cette zone, ainsi que celle de la gare.

M. Jean-Marc PILOT informe que la mise en place de vélos avait été discutée mais le problème est surtout lié au retour des vélos. A Mulhouse c'est une société qui se charge de la redistribution des cycles sur les différentes stations d'emprunt.

M. Guillaume SEVIN rebondit sur cette remarque de mobilité à Bantzenheim et expose ce qui se passe en Chine, pays faisant preuve d'un dynamisme précurseur sur les mobilités de demain (navettes sans pilote) possibles peut-être d'ici cinq ans. Une navette faisant l'aller-retour entre le centre du village et la gare serait très motivante.

M. Guillaume SEVIN a eu des retours très positifs sur la journée du patrimoine, notamment au sujet de la ferme de Materne. Notre agriculture est une partie non négligeable du patrimoine de la commune et Materne disait que la journée portes ouvertes a engendré beaucoup de travail mais les gens étaient ravis de se rencontrer dans un cadre bucolique, avec une opportunité de retrouver la chapelle avant la ferme. Cette action sera à reconduire.

M. Guillaume SEVIN informe en avoir discuté avec M. THUET. Pour l'année prochaine, ou pour tout autre événement, la mise en place du fléchage devant la mairie est à améliorer. L'absence de lumières n'a pas incité les gens à entrer, quelques-uns n'ont pas osé le faire bien que le panneau placé devant indiquait l'événement. M. THUET, assis dans la salle, a confié à M. Sevin qu'il était le tout premier dans l'après-midi à être venu. C'était désolant, vu l'énergie investie pour cette exposition.

M. le Maire souhaite remercier le travail de Mme Anaïs ATTILI.

M. Guillaume SEVIN informe que M. THUET a apprécié le travail de programmation mais il a pointé le fait que le format excentré de la salle de la mairie, bien qu'étant une jolie salle correspondant parfaitement à ses capacités d'installation, n'était peut-être pas le plus approprié.

M. SEVIN rajoute que M. LEMOINE a montré un intérêt important pour exposer ses propres outils et qu'une mutualisation des deux collections intéressantes d'outils d'autrefois ou d'annexes de ces deux figures de la commune, avec pour projet une exposition à la salle des fêtes, pourrait s'avérer intéressante.

M. Guillaume SEVIN termine par une dernière question qui lui a été posée sur la mairie de Bantzenheim qui disposerait de deux vélos floqués m2A à propulsion électrique qui seraient utilisés en semaine et parfois le week-end. Un habitant souhaitant rester anonyme aimerait connaître l'usage fait de ces vélos et la possibilité pour d'autres employés communaux d'en disposer.

M. le Maire informe que le vélo est utilisé lors des permanences communales.

La séance est close à 23h30.